



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/46
25 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-septième réunion
Montréal, 21 – 25 novembre 2005

PROPOSITIONS DE PROJETS: TURQUIE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes:

Fumigène

- Élimination du bromure de méthyle dans la culture protégée de tomates, concombres et oeillets (troisième tranche) ONUDI

Élimination

- Plan d'élimination totale des CFC : programme annuel pour 2006 Banque mondiale

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

**FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
TURQUIE**

TITRE DE PROJET **AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

<ul style="list-style-type: none"> Élimination du bromure de méthyle dans la culture protégée de tomates, concombres et oeillets (troisième tranche) 	ONUDI
---	-------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION:	Ministère de l'environnement
--	------------------------------

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)**

Bromure de méthyle, Annexe E	90,6		
------------------------------	------	--	--

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

SAO	Mousse	Réf.	Aérosols	SAO	Solvants	Agent de transformation	Fumigène
				Bromure de méthyle			166,8

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	n/d
--	-----

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS: Financement total : 752 500 \$US; élimination totale : 60 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Bromure de méthyle (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	342,6	332,6	293,4	225,4	167,4	78,4	20,4	
	Consommation maximum pour l'année								
	Élimination grâce aux projets en cours								
	Élimination nouvellement ciblée	0	0	29,2	58	58	89	58	292,2
	Élimination non financée								
Consommation totale de SAO à éliminer		0	0	29,2	58	58	89	58	292,2
Consommation totale de SAO à introduire									
Coût du projet dans la proposition initiale (\$US)									
Financement total du projet (\$US)			1 000 000		1 000 000	700 000	708 844		3 408 844
Total des coûts d'appui ONUDI (\$US)			75 000		75 000	52 500	53 163		255 663
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)			1 075 000		1 075 000	752 500	762 007		2 589 507
Rapport coût/efficacité final (\$US /kg)									11,67

FINANCEMENT DEMANDÉ: Approbation de la 3^e tranche (2004) et de la 4^e tranche (2005)

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Pour examen individuel
--------------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le Gouvernement de la Turquie, par l'intermédiaire de l'ONUDI en tant qu'agence d'exécution, a soumis un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du projet pour l'élimination de 292,2 tonnes PAO de bromure de méthyle utilisées en Turquie dans la culture protégée de tomates, concombres et oeillets, pour examen par le Comité exécutif à sa 47^e réunion.
2. En raison des retards enregistrés par le passé dans la mise en oeuvre du projet, le Gouvernement de la Turquie a déjà demandé l'approbation de deux tranches seulement : une tranche de 1 000 000 \$US, à la 35^e réunion du Comité exécutif lorsque le projet fut approuvé; et une deuxième tranche de 1 000 000 \$US à la 41^e réunion. Depuis ce temps, aucune autre tranche n'a été demandée.
3. Depuis le début de 2005, l'équipe du projet national (BATEM), et l'ONUDI ont mis en oeuvre un programme qui avait été approuvé en novembre 2004. À la date de septembre 2005, l'ONUDI a décaissé la totalité de la première tranche du projet alors que pour la deuxième tranche, il reste encore un solde de 750 000 \$US. Cependant, pour permettre à BATEM et à l'ONUDI de mettre en oeuvre le programme de travail proposé pour 2006 qui aboutira à l'élimination totale du bromure de méthyle utilisé dans les cultures protégées de tomates, de concombres et d'œillets d'ici le 31 décembre 2006, l'ONUDI demande maintenant le décaissement de la troisième et de la quatrième tranches d'un montant total de 1 408 844 \$US, plus des coûts d'appui d'agence à l'ONUDI.

Historique

4. Le Comité exécutif:
 - a) À sa 31^e réunion, avait approuvé la somme de 479 040 \$US (Banque mondiale) au titre du financement total accordé à la Turquie pour l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans le secteur des figes sèches (30 tonnes PAO). Le nouvel équipement a été installé et est actuellement utilisé pour le traitement des figes dont la récolte a lieu en ce moment;
 - b) À sa 35^e réunion, avait approuvé en principe un montant supplémentaire de 3 408 844 \$US (ONUDI) au titre du financement total accordé à la Turquie pour l'élimination totale du bromure de méthyle utilisé dans la culture protégée de tomates, concombres et œillets (292,2 tonnes PAO) et avait alloué la somme de 1 000 000 \$US au titre de la première tranche pour l'élimination de 29,2 tonnes PAO; et
 - c) À sa 41^e réunion, avait approuvé la deuxième tranche du projet de la culture protégée de tomates, concombres et œillets, et avait alloué un montant de 1 000 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence à l'ONUDI pour l'élimination d'un volume supplémentaire de 58 tonnes PAO.

Rapport périodique sur la deuxième tranche du projet

5. Afin de se conformer aux objectifs d'élimination du bromure de méthyle fixés par le Gouvernement de la Turquie, la Direction générale de la protection et du contrôle avait autorisé l'importation de 167,4 tonnes PAO en 2004 et de 78 tonnes PAO en 2005 de bromure de méthyle. Le volume total de bromure de méthyle à éliminer en 2005 sera de 89,4 tonnes PAO, 87,9 tonnes desquelles peuvent être attribuées aux secteurs de l'horticulture et des fleurs coupées.

6. De janvier à mai 2005, les équipements et les matériels ont été livrés pour l'utilisation des technologies de remplacement du bromure de méthyle suivantes : pasteurisation à la vapeur, culture hors-sol; greffage; solarisation du sol et solarisation du sol combinée avec les produits chimiques de remplacement (par exemple le dazomet; le métam-sodium; 1,3D et 1,3D avec la chloropicrine). Environ 700 producteurs ont bénéficié directement des équipements et des fournitures, et un total de 127 hectares ont été traités avec des produits de remplacement du bromure de méthyle. Un nombre presque similaire d'agriculteurs produisant sur une superficie totale de 113 hectares, ont bénéficié d'une formation et de l'assistance technique sur l'utilisation des technologies susmentionnées; ces activités ont abouti à l'élimination de 40,7 tonnes PAO de bromure de méthyle sans l'appui du projet. En outre, le concept de la "plantation modèle" a été introduit en 2005 (par exemple, une plantation industrielle gérée par le propriétaire; le projet fournit les produits et l'assistance technique pour optimiser l'utilisation des produits de remplacement du bromure de méthyle et assurer la gestion des cultures). Cette approche s'est avérée un outil de très grande utilité pour la formation et le transfert des technologies.

7. En conclusion, la superficie totale traitée en 2005 avec les produits de remplacement du bromure de méthyle, aussi bien avec que sans les équipements et les produits fournis par le Fonds multilatéral, est de 240 hectares, ce qui correspond à une réduction de la consommation du bromure de méthyle de 87,9 tonnes PAO, réparties ainsi qu'il suit: 72 hectares utilisés pour la production des fleurs coupées, avec l'élimination correspondante de 27,3 tonnes PAO; et 168 hectares utilisés par le secteur de l'horticulture, ce qui correspond à une élimination de 60,6 tonnes PAO de bromure de méthyle.

8. Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses au titre du projet pour 2005, ainsi que les soldes pour la période de 2001 à 2005:

Ligne budgétaire	2005		Total 2001 - 2005	
	\$US	%	\$US	%
Équipement	574 046	68,2%	732 417	58,5%
Contrats de sous-traitance	196 200	23,3%	392 400	31,3%
Consultants internationaux à court terme	11 861	1,4%	15 157	1,2%
Visites d'étude	59 139	7%	72 953	5,8%
Divers	0		39 204	3,1%
Total	841 246	100%	1 252 131	100%

Programme de travail pour la troisième tranche

9. Le Gouvernement de la Turquie a soumis une demande de financement pour la mise en œuvre de la troisième et de la quatrième tranches du projet de culture protégée de tomates, concombres et œillets. Conformément à l'accord passé entre le Gouvernement de la Turquie et le Comité exécutif, la demande pour la troisième tranche aurait dû être soumise en 2003.

10. Les principales activités d'élimination proposées pour 2006 incluent notamment: la poursuite de l'utilisation des technologies de remplacement à travers l'acquisition et la distribution d'équipements et de matériels aux agriculteurs qui pratiquent encore la fumigation (plus de 160 hectares) avec le bromure de méthyle (environ 60 tonnes PAO); la fourniture de la formation et de l'assistance technique aux agriculteurs; et la surveillance. La superficie totale sur laquelle le bromure de méthyle sera complètement éliminé d'ici la fin de 2006 sera de 560 hectares, 300 hectares desquels recevront des équipements et des matériels agricoles. Tous les intervenants en Turquie ont montré un grand engagement et une grande volonté pour la réalisation de cet objectif.

11. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dépenses au titre du projet (2002-2006), sur la base du calendrier provisoire des décaissements pour 2006:

Ligne budgétaire	2005		2006		Total (2001-2006)	
	\$US	%	\$US	%	\$US	%
Équipement	574 046	68,2%	1 246 170	70,9%	1 978 587	65,7%
Contrats de sous-traitance	196 200	23,3%	400 000	22,8%	792 400	26,3%
Consultants internationaux à court terme	11 861	1,4%	61 500	3,5%	76 657	2,5%
Visites d'étude	59 139	7%	50 000	2,8%	122 953	4,1%
Divers	-	0%	0	0%	39 204	1,3%
Total	841 247	100%	1 757 670	100%	3 009 801	100%

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

12. D'après les données communiquées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, la consommation du bromure de méthyle en Turquie a enregistré une baisse, passant de 342,6 tonnes PAO en 2000 à 90,6 tonnes PAO en 2004. La consommation de référence du bromure de méthyle de la Turquie pour la conformité est de 479,7 tonnes PAO.

13. Le Secrétariat a noté qu'en dépit du retard enregistré dans la mise en œuvre du projet, la consommation du bromure de méthyle de 2004 était de 76,8 tonnes PAO, volume inférieur au niveau maximum convenu avec le Gouvernement de la Turquie (167,4 tonnes PAO).

14. Il ressort du rapport périodique que la technologie de la vapeur à pression négative qui avait été proposée dans le projet initial sera remplacée par l'application directe de la vapeur sur

le sol. Par ailleurs, les semences greffées ont été introduites en Turquie, bien que cette technologie ne fût pas incluse dans le projet initial. Le Secrétariat a demandé à l'ONUDI de fournir des clarifications et de recalculer le coût du projet en tenant compte de ces nouvelles technologies. Par la suite, l'ONUDI a indiqué que l'équipement pour la technologie de la vapeur avait été acheté à la demande des agriculteurs du fait que, dans certaines zones, il n'y a pas d'autres solutions de remplacement possibles. L'équipement ayant été livré trop tard pour que l'on puisse l'utiliser pendant la saison 2005, une évaluation détaillée ne pourra être disponible qu'en mai 2006.

15. Pour ce qui est du greffage, l'ONUDI a fait savoir que cette technologie n'était pas incluse dans le document de projet initial parce que les données n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du projet. Au cours des récentes années, la technologie du greffage s'est considérablement améliorée en Turquie, alors que le coût du bromure de méthyle était en décroissance (une évaluation détaillée du coût et des résultats sera disponible d'ici juin 2006). L'ONUDI a également expliqué que les semences greffées sont déjà produites dans le pays. En outre, les agriculteurs qui jusqu'ici ont reçu les 100 000 plants greffés, ont adopté cette technologie et éliminé complètement le bromure de méthyle.

16. Il est rapporté que l'utilisation de 1,3D associée à la chloropicrine a été testée dans 28 serres de la Turquie. Cependant, ce produit chimique n'est pas encore autorisé dans le pays. À cet égard, le Secrétariat a demandé à l'ONUDI de fournir de plus amples informations sur la situation en ce qui concerne la procédure d'enregistrement, et d'indiquer si les 28 agriculteurs qui utilisent ce produit vont reprendre l'utilisation du bromure de méthyle, en attendant l'enregistrement de 1,3D dans le pays. L'ONUDI a fait savoir au Secrétariat que le 1,3D est autorisé en Turquie sous forme de nématicide; cependant, la chloropicrine n'y est pas encore enregistrée comme simple ingrédient actif, ou comme un mélange avec le 1,3D. Les deux fournisseurs pour le projet avaient entamé une procédure d'enregistrement du mélange de ces deux produits chimiques, et l'on s'attend à ce que le produit soit disponible dans le commerce en 2007.

17. En ce qui concerne 2006, avec l'aide du sous-traitant BATEM qui est également l'organisme national chargé de l'enregistrement des nouveaux pesticides, l'ONUDI demandera l'autorisation pour importer de la chloropicrine en quantité suffisante, de manière à ravitailler les 28 agriculteurs qui sont déjà convertis à cette technologie et les autres exploitations agricoles proposées pour 2006. Sur la base du coût par hectare, cette technologie sera moins coûteuse que le bromure de méthyle, ce qui permettra d'assurer sa durabilité à long terme.

RECOMMANDATION

18. Le Comité exécutif pourrait approuver le financement de la troisième et de la quatrième tranches du projet pour l'élimination du bromure de méthyle dans la culture protégée de tomates, concombres et œillets, au coût total de 1 408 844 \$US, plus de coûts d'appui 105 663 \$US à verser à l'ONUDI.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET- PROJETS PLURIANNUELS TURQUIE

TITRE DE PROJET**AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

Plan d'élimination totale des CFC : programme annuel pour 2006	Banque mondiale
--	-----------------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION:	Ministère de l'environnement et des forêts, et la Fondation pour le soutien à la technologie en Turquie (TTGV)
--	--

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)**

CFC-11 Groupe I Annexe A	135	Groupe I Annexe A: 275,50	
CFC-12 Groupe I Annexe A	323		

B: DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2004, EN DATE DE SEPTEMBRE 2005)

SAO	Mousse	Réf.	Aérosols	SAO	Solvants	Protection contre les incendies	Fumigène
CFC-11	0	93		Halon		22	
CFC-12		164	0	TCA	4		
CFC-114				TCA	13		
				Bromure de méthyle			90

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	N/D
--	-----

PLAN D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE EN COURS: Financement total 780 000 \$US: Élimination totale tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC	Limites du Protocole de Montréal	3 805,7	3,805.7	3 805.7	3 805,7	1 902.9	1 902,9	1 902,9	570,9	570,9		
CFC-11 (tonnes PAO)	Consommation maximum annuelle	300	250	200	150	50	0	0	0	0	0	
	Élimination annuelle	50	50	50	100	50						
CFC-12 (tonnes PAO)	Consommation maximum annuelle	700	650	334	166	100	0	0	0	0	0	
	Élimination annuelle	50	316	168	66	100						
CFC-115 (tonnes PAO)	Consommation maximum pour l'année	9	9	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Élimination annuelle	0	9									
CONSOMMATION TOTALE À ÉLIMINER		100	375	218	166	150	0	0	0	0	0	1 009
Coût du projet dans la proposition initiale (\$US)												
Financement pour la Banque mondiale (\$US):		3 500 000	2 500 000	1 000 000	750 000	750 000	500 000	0	0	0	0	9 000 000
Total des coûts d'appui (\$US):		295 000	175 000	150 000	45 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	25 000	840 000
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$US)		3 795 000	2 675 000	1 150 000	795 000	780 000	530 000	30 000	30 000	30 000	25 000	9 840 000

FINANCEMENT DEMANDÉ: Approbation du financement de la cinquième tranche (2005) tel qu'indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Examen individuel
--------------------------------------	-------------------

DESCRIPTION DU PROJET

19. La Banque mondiale a soumis pour examen par le Comité exécutif à sa 47^e réunion, un rapport périodique couvrant la période allant de 2004 à 2006, sur la mise en oeuvre du Plan national pour l'élimination totale des CFC en Turquie, ainsi qu'un programme annuel de mise en oeuvre comportant une demande de décaissement de la cinquième tranche d'un montant de 750 000 \$US.

20. L'Accord sur le plan pour l'élimination totale des CFC en Turquie avait été conclu à la 35^e réunion du Comité exécutif en décembre 2001 au coût total de 9 millions \$US. En vertu de ce plan, les objectifs de contrôle suivants avaient été fixés par le Comité exécutif et le Gouvernement de la Turquie.

Tableau 1: Objectifs nationaux de contrôle de la Turquie pour la consommation du CFC-11, CFC-12 et CFC-115 en tonnes PAO

	Référence de 1999	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Consommation maximum admissible de CFC-12 (tonnes PAO)	736	700	650	334	166	100	0	0	0	0
Consommation maximum admissible de CFC-11 (tonnes PAO)	1 049	300	250	200	150	50	0	0	0	0
Consommation maximum admissible de CFC-15 (tonnes PAO)	9	9	9	0	0	0	0	0	0	0
Total de la consommation maximum admissible (tonnes PAO)		977	909	534	316	150	0	0	0	0
Financement total approuvé (millions \$US)		3,5	2,5	1	0,75	0,75	0,5	0	0	0
Coûts d'appui d'agence (millions \$US)		0,295	0,175	0,150	0,045	0,03	0,03	0,03	0,03	0,025

21. Aussi, à la 35^e réunion, le Comité exécutif avait approuvé un montant de 3,5 millions avec des coûts d'appui d'agence de 295 000 \$US pour la mise en oeuvre du programme annuel 2002 couvrant les activités entreprises en 2002. En vertu de l'Accord, le Comité exécutif avait par la suite approuvé les programmes annuels de mise en oeuvre pour 2003, 2004 et 2005, ainsi que les tranches de financement pertinentes, à ses 38^e, 41^e et 44^e réunions respectivement.

22. Le rapport périodique pour 2005 donne une description de la situation de la mise en oeuvre basée sur les principales composantes du programme annuel résumées dans les paragraphes 23 à 31 ci dessous.

Politiques et règlements

23. Les politiques et règlements existants ont été re-examinés et évalués par le Ministère de l'environnement et des forêts dans le cadre du plan d'élimination, pour faciliter sa mise en œuvre. Étant donné l'impact potentiel du commerce illicite (la Turquie possède de très longues frontières) sur les éliminations des CFC planifiées pour 2006, le Ministère de l'environnement et des forêts envisage le lancement des activités au niveau national, la formation notamment, avec la collaboration des autorités douanières, de la direction de la sécurité et des autorités judiciaires. Au niveau international, le Ministère envisage l'organisation des réunions avec les pays voisins pour examiner les questions telles que l'application des codes d'identification et les systèmes d'étiquetage pour les équipements contenant des SAO notamment, considérés comme un des moyens de la prévention du commerce illicite des CFC en Turquie. Les discussions sur la réglementation se poursuivront et les révisions seront finalisées après le démarrage du projet de la banque des halons et l'élaboration des meilleures pratiques pour une mise en œuvre réussie du projet.

Quotas d'importation des CFC pour 2005

24. Les quotas sont délivrés annuellement aux importateurs autorisés. Chaque importateur a droit à un quota basé sur l'historique de ses importations et ajusté de manière à ce que le volume total des importations soit conforme à la consommation nationale annuelle autorisée. Alors que les quotas pour 2004 ont été gérés conformément au plan d'élimination approuvé, ceux de 2005 ont été délivrés au cours du premier trimestre de 2004 sur la base des demandes spécifiques de chaque importateur, étant donné que les besoins en ce qui concerne les CFC-11 et CFC-12 notamment, semblaient avoir diminué considérablement. Le rapport de vérification a fourni des informations sur les quantités de CFC-11 et CFC-12 autorisées à l'importation selon les permis (quotas) et sur les quantités réellement importées.

Mise en œuvre des contrats signés avec les Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans la réfrigération commerciale

25. Au total, 77 entreprises ont signé des contrats pour l'élimination des CFC avec l'autorité chargée de la mise en œuvre du programme national (la Fondation pour le soutien à la technologie en Turquie) pour un montant total de 1,88 millions \$US. À la date de septembre 2003, 1,5 millions \$US avaient déjà été décaissés aux petites et moyennes entreprises (PME). À la date d'août 2004, 50 PME avaient achevé les projets. La mise en œuvre de tous les sous projets devait être achevée à la fin de 2004. On n'envisage pas d'autres projets pour les PME. La mise en œuvre des projets de PME est basée sur les coûts standard. Les entreprises admissibles ont été évaluées sur la base de critères bien définis conformément aux règlements du Fonds multilatéral.

Mise en œuvre du programme de récupération/recyclage/régénération

26. La mise sur pied de trois centres de régénération et 19 centres de recyclage (au lieu de 24 comme initialement prévu) a été planifiée dans différentes villes de la Turquie. L'organisme gouvernemental d'exécution (KOSGEB) offre actuellement une formation pertinente pour ces

équipements dans les différentes villes du pays. L'installation du centre de régénération d'Istanbul a été achevée; celle du centre d'Izmir est pratiquement achevée, tandis que la mise en place du centre d'Ankara débutera bientôt. L'installation de tous les centres de régénération et de recyclage devra être terminée d'ici mars 2006.

Formation des techniciens en réfrigération et des agents des douanes

27. Un deuxième séminaire de formation des formateurs a été organisé en novembre 2003. Des matériels de formation et des prospectus ont été imprimés. Il s'agit notamment de 1 000 exemplaires de recueils de textes originaux pour toutes les entreprises qui organisent des cours de formation de cinq jours et la distribution de 2 500 brochures à tous les stagiaires. La formation des techniciens a débuté en mars 2004 et s'est achevée en février 2005. À ce jour, 1 880 techniciens ont été formés dans un total de 91 cours. Suite à la demande du secteur de la réfrigération et du Ministère de l'éducation pour un élargissement du programme de formation sur l'ensemble du système de l'éducation de la Turquie, le Ministère de l'éducation sera saisi en octobre 2005 pour la gestion des programmes de formation de 2006 et 2007.

28. L'atelier pour la formation des responsables des douanes en 2003 a été suivi par la phase II de la formation des agents des douanes organisée en mars 2004 à Ankara et à Istanbul. Un total de 100 agents des douanes provenant de tous les principaux points d'entrée de la Turquie ont participé à la formation. Il a été décidé d'acheter 25 identificateurs de frigorigènes au coût total de 36 500 \$US. Les identificateurs de frigorigènes ont été livrés en mars 2004, remis à la Direction des douanes en octobre de la même année et sont actuellement en utilisation.

Mise en œuvre de la composante des refroidisseurs

29. La première phase du remplacement des refroidisseurs a été achevée en 2003 au coût total de 0,69 million \$US. En outre, des contrats totalisant un montant de 1,05 millions ont été signés à la fin de 2003 pour le remplacement de 10 refroidisseurs. L'annonce pour la troisième phase du programme de remplacement des refroidisseurs a été publiée en mai 2004. Deux demandes ont été reçues et évaluées en juin 2004. Des contrats d'un montant de 0,48 million \$US ont été signés en juillet de la même année pour le remplacement de 4 refroidisseurs. La publication de la quatrième annonce a eu lieu en mai 2005 et est répétée chaque mois. Une demande reçue en août 2005 a été évaluée et un contrat de 100 000 \$US sera signé en octobre 2005. Deux autres demandes sont attendues en octobre 2005 pour des contrats totalisant 200 000 \$US, à signer au cours du quatrième trimestre de 2005.

30. Les critères de sélection des entreprises et ceux relatifs à l'appui financier pour le remplacement des refroidisseurs étaient joints au rapport périodique. L'appui financier consistera en une subvention au financement correspondant à 25% du coût avec un prêt sans intérêt correspondant à 75% du financement. Le remboursement du prêt se fera en 5 versements égaux. Le premier versement devra être effectué six mois après l'achèvement du projet.

Mise en œuvre du programme reconversion de l'utilisateur final

31. Au mois de septembre 2005, cette activité n'avait pas encore démarré. Deux entreprises de fabrication en réfrigération avaient été saisies en 2003 pour discuter de leur participation éventuelle. Depuis lors, il n'y a pas eu d'autres développements. L'on prévoit de nouvelles visites à d'autres sociétés de la boisson en octobre 2005 pour expliquer le projet en détail. La signature de contrats d'un montant total de 300 000 \$US suivrait au cours du quatrième trimestre de 2005. L'on envisage aussi d'entrer en contact avec les PME pour le démarrage à la fin de 2005, d'un programme de reconversion de l'utilisateur final.

Rapport de vérification

32. Le rapport de vérification sur la consommation des CFC en Turquie a été préparé par une firme nationale de consultants qui après ses discussions avec les responsables du Ministère de l'environnement et des forêts, et les importateurs, a re-examiné les permis d'importation et les registres des douanes, et vérifié les données relatives aux ventes et aux stocks des entreprises d'importation. En 2004, les objectifs de consommation avaient été fixés dans l'Accord au niveau de 166 tonnes PAO pour le CFC-12 et de 150 tonnes PAO pour le CFC-11. En 2005, les quotas d'importation des CFC ont été délivrés pour un volume de 162,245 tonnes PAO pour le CFC-12 et de 130 tonnes PAO pour le CFC-11. Il ressort du rapport de vérification que les importations réelles correspondent à 70% des quotas attribués de CFC-11 et à presque 100% des ceux de CFC-12.

33. Comme pour les années précédentes, le rapport de vérification a également identifié les autres sources d'acquisition de CFC. Il s'agit des stocks importés et des stocks identifiés comme « autres acquisitions ». L'on dit que les quantités des "autres acquisitions" sont achetées dans le cadre du commerce interne, principalement entre les entreprises sœurs. Les tableaux 2(a) et 2(b) ci-dessous montrent les stocks et les ventes de CFC-11 et de CFC-12 en 2003 et en 2004.

Tableau 2(a): Stocks et ventes de CFC-11 en 2003 et en 2004

ENTREPRISE	RÉSERVES AU 01.01. 2003	TOTAL DES IMPORTATIONS AU COURS DE 2003 (kg)	AUTRES ACQUISITIONS AU COURS DE 2003 (kg)	TOTAL DES VENTES AU COURS DE 2003 (kg)	RÉSERVES AU 01.01. 2004	TOTAL DES IMPORTATIONS AU COURS DE 2004 (kg)	AUTRES ACQUISITIONS AU COURS DE 2004 (kg)	TOTAL DES VENTES AU COURS DE 2004 (kg)	RÉSERVES AU 01.01. 2005
CANTAS	0	63 600	0	49 800	13 800	49 800	4 500	49 800	18 300
ÇETİNEL	9 639	19 040	11 711	35 867	4 523	19 880	3 900	8 264	20 039
İLTEKNO	-	-	-	-	0	4 500	0	4 500	0
SOĞUK TEKNİK	0	0	0	0	0	0	18 360	18 360	0
TEKPOL	10 500	38 080	0	39 140	9 440	0	0	9 440	0
TERMO	0	11 760	0	11 760	0	0	0	0	0
TURA	11 465	2 000	0	2 000	0	0	18 360	3 780	14 580
Total	31 604	134 480	11 711	138 567	27 763	74 180	45 120	94 144	52 919

Tableau 2 (b): Stocks et ventes de CFC-12 en 2003 et en 2004

ENTRE-PRISE	RÉSERVES AU 01.01.2003	TOTAL DES IMPORTATIONS AU COURS DE 2003 (kg)	AUTRES ACQUISITIONS AU COURS DE 2003 (kg)	TOTAL DES VENTES AU COURS DE	RÉSERVES AU 01.01.2004	TOTAL DES IMPORTATIONS AU COURS DE 2004 (kg)	AUTRES ACQUISITIONS AU COURS DE 2004 (kg)	TOTAL DES VENTES AU COURS DE 2004	RÉSERVES AU 01.01.2005
AKGÜNT	1 346	1 986	1 591	1 401	3 523	1 414	0	4 874	62
AKGÜN	2 440	1 986	3 237	2 788	4 875	1 414	8 400	12 852	1 837
ANATEKS	16 864	1 4525	0	28 669	2 720	7 915	0	10 635	0
BİRMAK	0	1 999	19 584	21 583	0	1 414	25 364	25 364	1 414
BİRSAN	0	3 618	0	3 618	0	2 421	0	0	2 421
CANTAS	0	79 796	0	79 787	9	38 080	1 918	38 080	1 927
ÇETİNEL	367	39 603	23 460	51 639	11 791	19 692	14 688	41 588	4 583
FLOGAZ	35 170	53 981	0	40 046	49 105	21 760	0	16 778	54 087
GLOBAL	-	-	-	-	0	0	0	0	0
İLTEKNO	-	-	-	-	0	1 238	0	1 238	0
KOÇSAN	-	-	-	-	0	1 238	0	460	778
MESPA	612	35 904	0	35 200	1 316	15 436	1 360	14 756	3 356
SOĞUK TEKNİK	68	55 474	5 753	60 234	1 061	25 364	0	26 425	0
TEKGAZ		17 775	0	8 663	9 112	8 840	0	9 112	8 840
TEKNİON	979	8 772	30 246	31 090	8 908	4 801	10 635	24 344	0
TERMO	0	5 535	0	5 535	0	3 318	0	3 318	0
TURA	0	6 147	53 162	41 494	17 816	3 604	25 364	43 180	3 604
UZMAN		4 488	0	0	4 488	2 964	0	0	7 452
Total	57 846	331 589	137 033	411	114 724	160 913	87 729	273 004	90 361

34. Conformément à l'accord, la valeur des contrats signés pour le programme annuel précédent, en l'occurrence le programme de 2004, constitue un des indicateurs de la performance du plan. Comme l'indique le Tableau 3 ci-dessous, un montant d'un million \$US avait été approuvé pour le programme annuel de 2004, et 750 000 \$US pour le programme annuel de 2005. Tous les contrats signés depuis le montant approuvé d'un million \$US pour 2004 ont été évalués à 532 662 \$US, ce qui équivaut à 53% de la subvention du Fonds multilatéral disponible pour 2004. En ce qui concerne le programme annuel de 2005, aucun contrat ne semble avoir été signé à la date de septembre 2005; toutefois, l'on prévoit au quatrième trimestre de cette année, la signature des contrats totalisant un montant de 657 547 \$US. Lorsque ces contrats seront signés, l'ensemble des contrats passés pour financement par le programme annuel de 2005 représentera 88% du financement du Fonds multilatéral approuvé pour le programme annuel de 2005.

35. Le tableau suivant présente le récapitulatif financier du plan d'élimination des contrats signés pour les programmes de la période allant de 2002 à 2005.

Tableau 3: Montants approuvés et contrats signés de 2002 à 2005.

Activité	Montant alloué pour 2002 (\$US)	Montant contractuel en 2002 (\$US)	Montant alloué pour 2003 (\$US)	Montant contractuel en 2003 (\$US)	Montant alloué pour 2004 (\$US)	Montant contractuel en 2004 (\$US)	Montant alloué pour 2005 (\$US)	Montant contractuel en septembre 2005 (\$US)	Montant alloué pour 2002+2003+2004+2005 (\$US)	Total des montants contractuels (a la date de septembre 2005) (\$US)
Programme PME	1 800 000	1 390 770	250 000	355 385	0	131 375	0	0	2 050 000	1 877 530
Récupération/recyclage	600 000	1 527 484	1 100 000	77 770	0	12 130	0	28 177 14 000 ¹	1 700 000	1 645 561 14 000 ¹
Formation agents des douanes			200 000	45 300	100 000	0	50 000	0	350 000	45 300
Remplacement des refroidisseurs	900 000	485 388	660 000	1 298 049	600 000	474 884	400 000	300 000 ²	2 560 000	2 258 321 300 000 ²
Utilisateurs finaux		0	90 000	0	200 000	0	200 000	300 000 ³	490 000	300 000 ³
Activités de formation	100 000	286 329	100 000	0	50 000		50 000		300 000	286 329
Programme d'assistance technique/bureau de gestion du projet	100 000	84 373	100 000	63 556	50 000	57 778	50 000	57 547 300 000 ⁴	300 000	263 254 30 000 ⁴
Total	3 500 000	3 774 344	2 500 000	1 840 060	1 000 000	676 167	750 000	729 724	7 750 000	7 020 295

¹ 14 000 \$US seront décaissés pour les travaux publics et l'équipement requis au centre de régénération d'Ankara, au quatrième trimestre de 2005

² On prévoit la signature des contrats d'un montant de 300 000 \$US au cours du quatrième trimestre de 2005 pour d'autres remplacements de refroidisseurs

³ On prévoit la signature des contrats d'un montant de 300 000 \$US au cours du quatrième trimestre de 2005 pour la reconversion de l'utilisateur final

⁴ On prévoit le décaissement de 30 000 \$US au quatrième trimestre de 2005 pour ce programme

Programme annuel de mise en œuvre pour 2006

36. Conformément au plan d'élimination, la Turquie devra réaliser l'élimination totale des CFC en 2006. Par conséquent, les importations des CFC devront être réduites à zéro en 2006. Cela étant, il faudra intensifier la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités déjà lancées et démarrer de nouvelles activités.

37. Le programme annuel pour 2006 dont le financement sera de 750 000 \$US comportera les composantes suivantes considérées indispensables à la réalisation des objectifs d'élimination:

- a) Re-examen et renforcement des politiques et règlements actuels d'élimination;

- b) Suivi et contrôle des importations illicites des CFC en 2006 (le plan d'élimination ne prévoit pas de quotas pour 2006);
- c) Poursuite de la mise en œuvre des activités de formation dans l'industrie de la réfrigération selon les contrats;
- d) Poursuite de la mise en œuvre du programme de récupération /recyclage/ régénération selon les contrats;
- e) Poursuite de la mise en œuvre de la formation des agents des douanes tel que requis;
- f) Signature de contrats avec les entreprises de refroidisseurs compétentes identifiées depuis 2003;
- g) Poursuite de la mise en œuvre du programme de reconversion de l'utilisateur final.

38. Les activités du programme annuel pour 2006 porteront essentiellement sur le plan de récupération et de recyclage, les programmes de remplacement des refroidisseurs et de reconversion de l'utilisateur final. L'on s'attend à ce que la mise en place des centres de régénération et de recyclage soit terminée d'ici mars 2006. Sur la base des contrats signés avec les propriétaires de refroidisseurs, l'installation des nouveaux refroidisseurs est prévue pour 2006. Pour ce qui est du programme de reconversion de l'utilisateur final, compte tenu de la stratégie à développer à la fin de 2005, un certain nombre d'entreprises seront invitées à participer à l'activité en 2006. Les résultats de la première phase de l'activité de reconversion l'utilisateur final seront diffusés au cours de 2006 auprès des autres entreprises qui seront aussi invitées à prendre part aux phases suivantes du programme.

39. Le Tableau 4 ci-dessous présente les activités à entreprendre ainsi que les allocations des ressources du programme annuel 2006.

Tableau 4: Activités et allocation des ressources du programme annuel 2006

Activité	Montant alloué pour 2006 (US\$)	Démarrage de l'activité	Signature de contrat achevée	Incidence totale de l'activité sur les SAO
Politiques et règlements	0			
Quotas attribués	0	Déc. 2005	sept. 2006	
Programme des PME	0	Déc. 2001	déc. 2003	25% in 2002 75% in 2003 100% in 2004
Récupération/recyclage	0	Mai : 2002	déc. 2003	2006
Formation des agents des douanes	0	Avril : 2003	mai 2005	
Remplacement des refroidisseurs	650 000	Jan. 2003	En cours	2006
Utilisateurs finaux	100 000	Jan. 2003	En cours	2006
Activités de formation	0	Jan. 2002	En cours	ND
Programme d'assistance technique / Bureau de gestion du projet	0	Jan. 2003	En cours	ND
Total	750 000			

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

40. Le Secrétariat a relevé plusieurs incohérences dans les données fournies par le rapport de vérification et a attiré l'attention de la Banque mondiale sur celles-ci. Le rapport a été corrigé en conséquence. Le rapport de vérification corrigé est disponible au Secrétariat sur demande.

41. La consommation totale des CFC pour 2004 communiquée par la Turquie au Secrétariat de l'ozone était de 257,6 tonnes PAO, ce qui est inférieur à la consommation maximum admissible de 316 tonnes PAO établie dans l'accord pour l'élimination totale des CFC en Turquie. Cependant, le rapport de vérification a fait état d'importantes quantités de CFC classées sous "autres acquisitions" et dont la provenance demeure incertaine. Ces CFC représentent plus de 50% du volume de CFC-12 importé. La Banque mondiale, sur la base des observations du Secrétariat, a fourni des informations complémentaires sur leur origine, comme par exemple, le commerce interne entre des entreprises sœurs et les autres acquisitions à partir des réserves constituées au cours des années précédentes. Étant donné qu'il n'y aura pas d'importations de CFC en 2006, cela pourrait constituer la principale source d'approvisionnement de CFC pour les entreprises qui pourraient en avoir besoin dans à l'avenir.

42. Le gouvernement a expliqué que la mise en œuvre des composantes reconversion des PME, récupération et recyclage du plan d'élimination s'est avérée plus difficile et plus longue que prévu, en raison surtout de l'absence de la capacité de gestion chez les PME et de la lenteur des procédures administratives. 77 entreprises seulement sur les 300 attendues au départ, ont effectivement participé au programme de reconversion des PME. Tout financement non utilisé provenant du programme de reconversion des PME sera utilisé pour les programmes de remplacement des refroidisseurs et de reconversion de l'utilisateur final. Les retards ont été causés par la difficulté à trouver des entreprises d'accueil appropriées dans le secteur de la réfrigération pour la gestion des centres de régénération et du recyclage. Cela a eu pour

conséquence le ralentissement du rythme de signature des contrats, au point que les contrats signés à ce jour ne représentent que 53% de la subvention de 2004.

43. Conformément à l'Accord pour l'élimination totale des CFC en Turquie, le financement en 2005 pour la mise en œuvre du plan de 2006 sera débloqué sur la base de la confirmation que les objectifs de réduction de la consommation de 2004 ont été atteints, que toutes les activités prévues pour l'année 2004 ont été mises en œuvre et que des contrats d'élimination des CFC ont été signés jusqu'à concurrence de 80% ou plus du financement du Fonds multilatéral approuvé pour le programme annuel 2004. L'objectif de performance en ce qui concerne les contrats signés n'a pas été atteint.

44. L'attention de la Banque mondiale a été attirée sur le non-respect par la Turquie de l'une des conditions pour le déblocage du nouveau financement. Se basant sur le montant de l'ensemble des financements approuvés et des décaissements, au lieu des montants annuels stipulés dans l'Accord, la Banque mondiale a déclaré que « il est exigé que les contrats totalisant 80% (6,2 millions \$US) du financement approuvé (7,75 millions \$US) soient signés avant l'approbation du plan de mise en œuvre pour 2006 ». Le Secrétariat a fait savoir à la Banque mondiale et au Gouvernement de la Turquie que, bien que sur une base de cumul il soit exact que des contrats correspondant à 80% ou plus du financement approuvé ont été signés, cette entente n'est pas conforme aux dispositions relatives à la performance annuelle stipulées dans le paragraphe 4 de l'accord. Il a été demandé à la Banque mondiale de re-examiner cette condition dans le programme annuel pour 2006.

45. Considérant les difficultés imprévues rencontrées par la Turquie lors de la mise en œuvre des activités planifiées en 2004 et notant que les limites de consommation ont été strictement respectées, le Comité exécutif pourrait, à titre exceptionnel, accepter que les performances cumulées soient considérées comme base pour l'approbation du financement du programme annuel 2006.

RECOMMANDATION

46. Le Comité exécutif pourrait approuver la demande de financement pour le programme annuel 2006 du plan d'élimination totale des CFC de la Turquie (cinquième tranche), à la lumière des informations fournies dans la description du projet et des observations du Secrétariat, plus particulièrement du paragraphe 27 ci-dessus, et sous réserve que toutes les futures approbations de programme annuel soient basées sur le strict respect des critères de performance établis.
